Image not found or type unknown

Questionnaire médical et délégation

Par **MelC**, le **10/08/2017** à **19:02**

Bonjour à tous,

je me tourne vers ce forum pour avoir des info sur le parcours (du combattant) concernant le questionnaire médical des assurances pour un prêt immobilier.

Mon compagnon et moi sommes en train de réaliser des démarches pour avoir notre prêt pour notre 1ere résidence principale.
Le prêt nous a été accordé sous réserve de l'assurance.

Malheureusement, je suis reconnue en risque aggravé (21 ans de greffe, jamais malade, aucun arrêt, vie normale, mais obligation de le déclarer puisque je prends toujours un traitement anti rejet).
Pour aller plus vite et anticiper au mieux ma situation, nous avons recherché des assurances qui pourraient nous couvrir. Mon dossier a été étudié au niveau 3 de la convention Aeras et je suis assurée en décès et PTIA (sans parler des surprimes mais ça je m'y attendais) auprès de 3 compagnies.

Nous avons rencontré plusieurs banques, expliqué le problème et présenté les 3 dossiers définitifs qui peuvent être affinés puisque nous n'avons pas encore signé.

Ma question : à chaque fois, la banque me redonne un nouveau questionnaire pour son assurance à elle, donc perte de temps (une étude prend plus d'un mois à peu près). Peut-elle déjà accepter l'une des assurances que je lui présente et faire une délégation si toutes les garanties concordent ou doit-on effectivement d'abord attendre le retour de leur assurance ?

Merci d'avance de votre aide.

Par **Visiteur**, le **10/08/2017** à **19:09**

Bonjour,
c'est incompréhensible si vous avez fourni l'attestation de l'assureur qui accepte de vous garantir.

Par **MelC**, le **10/08/2017** à **19:32**

Bonsoir,

merci de votre retour rapide.
Effectivement, nous avions anticipé et effectué différentes demandes auprès d'assureurs. J'ai donc rempli des questionnaires plus poussés, envoyé mes derniers résultats d'analyses...

Les 3 assurances nous ont donc envoyé 3 propositions de contrat définitives que j'ai présenté à notre banquier, mais celui-ci me dit que nous devons attendre le retour de son assurance avant d'engager quoi que ce soit.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés